

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 26
Représentés : 8

OBJET : Subventions aux Associations et Etablissements Publics pour 2017

L'An deux mille dix-sept, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le sept mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoint : JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

A. BULLET	à	L. VASTEL
R. BENMERADI	à	M. GALANTE-GUILLEMINOT
ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
JM. GASSELIN	à	C. ALVARO
T. NAPOLY	à	F. GAGNARD
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
D. BEKIARI	à	P. BUCHET
G. MERGY	à	S. CICERONE

Absents : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes présentées par les associations tendant à obtenir une subvention communale,

Vu le Code du sport,

Considérant le but poursuivi par ces associations,

Vu l'avis de la Commission,

Vu le budget communal,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2017, aux associations ci-après :

BENEFICIAIRES	BP 2017	VOTES
CCJL	225 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés L. VASTEL, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. FOULARD, V. FONTAINE-BORDENAVE, F. GAGNARD, S. CICERONE ne participent pas au vote
Caisse des Ecoles	90 000 €	A la majorité absolue L. VASTEL, S. BOURDET, S. CROCI, F. ZINGER, ne participent pas au vote C. MARAZANO, A. SOMMIER, J.J. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI Votent contre
CCAS	709 515 €	A l'unanimité des suffrages exprimés L. VASTEL, AM. MERCADIER, C. ALVARO, A. BULLET, ME. MORIN, S. LE ROUZES, V. RADAOARISOA, C. MARAZANO, A. SOMMIER ne participent pas au vote
Sous total satellites	1 024 515 €	
Association Sportive Fontenaisienne	290 000 €	Unanimité
Comité des œuvres sociales	119 000 €	Unanimité
Ludothèque Le Manège aux Jouets	81 919 €	A l'unanimité des suffrages exprimés AM. MERCADIER, C. ALVARO, ne participent pas au vote
Club des anciens	20 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés L. VASTEL, A. BULLET, S. CROCI, ne participent pas au vote
ADIB	9 998 €	Unanimité
Les Commerces de Fontenay	7 600 €	A l'unanimité des suffrages exprimés JP. AUBRUN ne participe pas au vote
GAFIB	4 500 €	Unanimité
Association socioculturelle des Sorrières	4 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés M. GALANTE-GUILLEMINOT, ne participe pas au vote
C.U.F	2 500 €	A l'unanimité des suffrages exprimés JM. DURAND, C. ALVARO ne participent pas au vote
Camargo	4 000 €	Unanimité
Actrom Madras 97	2 500 €	Unanimité
Comité d'entente des anciens combattants	1 500 €	A l'unanimité des suffrages exprimés L. VASTEL, P. RIBATTO ne participent pas au vote

Comité d'entente des anciens combattants (Subvention exceptionnelle pour organisation du mois de la mémoire)	200 €	A l'unanimité des suffrages exprimés L. VASTEL, P. RIBATTO ne participent pas au vote
CIDFF	2 500 €	Unanimité
Votre école chez vous	1 000 €	Unanimité
Blue Rose Big Band	1 000 €	Unanimité
ADAVIP	850 €	Unanimité
Accompagnement scolaire aux Paradis	600 €	A l'unanimité des suffrages exprimés JM. DURAND ne participe pas au vote
Le Souvenir français	700 €	A l'unanimité des suffrages exprimés E. CHAMBON ne participe pas au vote
Association Fontenaisienne de Tai Chi Chuan	300 €	Unanimité
Association Freestyle System	500 €	Unanimité
Fontenay Culture et Loisirs	1 300 €	A l'unanimité des suffrages exprimés JP. AUBRUN ne participe pas au vote
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	500 €	Unanimité
France Alzheimer	500 €	Unanimité
Flamme d'Espoir France Haïti	400 €	Unanimité
Association Valentin Haüy	300 €	Unanimité
Association des amis d'Edmond et JJJ Rigal	300 €	Unanimité
Union Nationale des Anciens Combattants (UNC)	300 €	A l'unanimité des suffrages exprimés P. RIBATTO ne participe pas au vote
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	300 €	Unanimité
Arts et danse	300 €	Unanimité
Eien Vreizh	300 €	Unanimité
Association Prévention Routière	250 €	Unanimité
UNAFAM 92 (Union Nationale des amis de malades psychiques)	200 €	Unanimité
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	450 €	Unanimité
Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	450 €	Unanimité
Parents	450 €	A l'unanimité des suffrages exprimés C. ALVARO, JM. GASSELIN ne participent pas au vote
APEI SUD	250 €	Unanimité
Amitiés méridionales	150 €	Unanimité

Envoyé en préfecture le : DEL170313_8

Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le



A l'unanimité des suffrages exprimés

C. ALVARO, JM. GASSELIN

ne participent pas au vote

Dysfarents	500 €	
Total associations- subventions de fonctionnement	562 367 €	
Total générale	1 586 882 €	

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote

Article 2 : Lorsque les modalités de calcul de la subvention sont prévues au sein de la convention liant la ville et l'organisme subventionné, les montants de subvention sont estimatifs et limitatifs et peuvent être révisés à la baisse.

Article 3 : les dépenses sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2017.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale

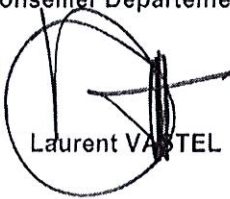
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental




Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 22/03/2017

Publication/Affichage du 22/03 au 22/05/2017

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé

